



Nouveau calcul de la péréquation formation du secteur féminin



Bureau fédéral 10 février 2017

Rappel des objectifs.

- Valorisation des clubs formateurs
- Simplification du mode de calcul
 - En se basant :
 - Sur les résultats sportifs
 - Sur le nombre de joueuses signant un premier contrat professionnel (deux saisons minimum dans le centre de formation ou d'entraînement)
 - Sur le nombre de joueuses sélectionnées l'année n en équipes nationales jeunes (U16-U20)

Les critères de calcul.

Championnat des équipes espoirs LFB

Equipes espoirs LF2

Championnat U18

Premier contrat Pro

Sélectionnées en équipes nationales jeunes

- Classement de 1 à 12 (1-2 finalistes du tournoi final)
- 3-4-5 (deuxième ,troisième et quatrième du tournoi final)
- 6 a 12 (classement au ranking)

- Utilisation du ranking établi en fin de saison

- Classées de 1 a 48

- A l'issue de la saison considérée (contrat LFB et LF2)

- Campagne estivale de l'année considérée

Systeme de scoring :

- Les cinq critères pondérés pour les ramener à la même échelle de points
- Utilisation d'un coefficient pour valoriser certains critères par rapport d'autres

Comparaison des deux modes de calculs

LFB	CLUBS	Nombre de points	Péréquation 2015-2016	Nouvelle répartition
	BOURGES	104,5	15 651,98	19 823
	ANGERS	32,1	3 941,01	6 084
	MONTPELLIER	19,0	5 273,27	3 611
	BASKET LANDES	61,1	8 796,57	11 590
	NANTES REZE	96,3	11 777,24	18 251
	ARRAS	21,9	4 950,04	4 156
	MONDEVILLE	59,8	12 455,86	11 346
	UNION HAINAUT	36,4	4 105,22	6 897
	VILLENEUVE D'ASCQ	22,7	5 609,31	4 306
	CHARLEVILLE	12,5	4 304,80	2 370
	CALAIS	6,5	3 344,81	1 240
	LYON	27,0	5 116,38	5 120
	TOULOUSE	40,6	5 101,23	7 703
NICE	70,2	15 946,22	13 313	

LF2	S.I.GRAFFENSTADEN	8,7	4 040	1 651
	LIMOGES ABC	7,8	3 378	1 477
	ROCHE VENDEE	41,5	6 938	7 866
	LEON TREGOR	12,3	3 681	2 331
	CHARNAY	6,5	2 914	1 236
	TARBES	9,9	4 929	1 884